

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 4 MARS 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-045

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, à dix-huit heures,
Présents : 48 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 18 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 11 après convocation légale en date du 26 février 2026, sous
Votants : 59 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUQUET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDÉVIGNE, MME Marine NEGRE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Gilbert GLANDIERES donne pouvoir à M. René PELISSIER
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 11 mars 2026, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 11 mars 2026

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Attestation de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-045-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

**OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE
DOMAINES 4 SAISONS**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2025.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Domaines 4 saisons fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement.

On retrace la comptabilité de trois services sur ce budget annexe :

- Domaine de Prat de Bouc : En fonctionnement, une participation d'exploitation à hauteur de 60 000 € est versée au SMDTEC pour la gestion du service. Elle est identique à 2024. Une participation du budget général d'un montant de 64 000 € a été versée, ce qui crée un excédent de fonctionnement de 4 000 € et permettra d'absorber en partie la hausse de la participation d'exploitation au SMDTEC annoncée pour la prochaine saison d'un montant de 69 000 €.

En investissement, la prestation pour la création d'une identité visuelle et d'une charte graphique pour le domaine d'un montant total de 14 448 € (2 820 € en 2025) se termine sur cet exercice budgétaire. Le service se clôture avec un excédent d'investissement de 9 598,36 € lié à la perception du FCTVA relatif à la prestation d'identité visuelle/charte graphique qui devra être reversé au SMDTEC.

- Domaine de Cézens : Le domaine n'a pas été ouvert sur la saison 2024/2025. Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 082,53 € correspondent aux dépenses de maintenance et d'assurance. Le service se clôture à l'équilibre, avec une participation du budget général du même montant.

- Domaine de Saint-Urcize : Le bâtiment technique est en service depuis novembre 2024. Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 6 779,01 € correspondent aux fluides et à l'assurance du bâtiment, aux amortissements et aux intérêts d'emprunt. Elles sont financées par une participation du budget général du même montant.

En investissement, les écritures retracent le paiement des premières factures d'études pour la construction de la maison d'accueil 4 saisons, ainsi que la perception de la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'emprunt réalisé pour la construction du bâtiment technique. Les travaux de la maison d'accueil 4 saisons sont prévus sur les années 2025 et 2026. Une autorisation de programme a été créée par délibération n°2024-122 en date du 10 avril 2024 et ajustée par délibération n°2025-100 en date du 14 avril 2025 pour un coût d'opération de 996 000 € TTC.

Une participation globale du budget général d'un montant de 71 861,54 € est nécessaire pour équilibrer ce budget annexe. Elle était de 63 125,21 € en 2024. Elle est en hausse en raison de l'ouverture du bâtiment technique de Saint-Urcize.

La dette en capital s'élève à 167 856,45 € au 31 décembre 2025 contre 176 738,22 € au 31 décembre 2024.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- | | |
|---|---------------|
| - Résultat de clôture de la section de fonctionnement | + 4 000,00 € |
| - Résultat de clôture de la section d'investissement | - 58 197,51 € |

Résultat global définitif de l'exercice 2025 - 54 197,51 €

Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2024 - 6 409,42 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260304-DELIB2026-045-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget annexe Domaines 4 saisons ci-annexée ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe Domaines 4 saisons ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du budget annexe Domaines 4 saisons, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			295 619,56 €		295 619,56 €	- €
Opérations de l'exercice	67 861,54 €	71 861,54 €	78 526,40 €	315 948,45 €	146 387,94 €	387 809,99 €
TOTAUX (1)	67 861,54 €	71 861,54 €	374 145,96 €	315 948,45 €	442 007,50 €	387 809,99 €
Résultats de clôture		4 000,00 €	- 58 197,51 €		- 54 197,51 €	
Restes à réaliser (2)					- €	- €
TOTAUX CUMULES (1+2)	67 861,54 €	71 861,54 €	374 145,96 €	315 948,45 €	442 007,50 €	387 809,99 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 000,00 €	- 58 197,51 €		- 54 197,51 €	

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

± **PREND CONNAISSANCE** du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Domaines 4 saisons tel que détaillé en annexe de la délibération ;

± **DECIDE D'ARRÊTER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Domaines 4 saisons aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

± **AUTORISE** le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

± **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR** pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 59 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONTEGUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
016-200066660-20260304-DELIB2026-045-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

➤ **Budget annexe Domaines 4 saisons**
 ❖ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	2 129,63 €	1 881,35 €	19 900,00 €	2 985,06 €
Dont	Prat de Bouc	0,00 €	126,00 €		
	Cézens	2 129,63 €	1 096,06 €	2 500,00 €	1 082,53 €
	Saint-Urcize	0,00 €	659,29 €	17 400,00 €	1 902,53 €
65	Autres charges de gestion courante	72 073,52 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
66	Charges financières	171,21 €	1 369,86 €	6 000,00 €	4 278,28 €
68	Provision Prat de Bouc	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
68	Amortissements			600,00 €	598,20 €
	TOTAL DEPENSES	74 374,36 €	63 251,21 €	90 500,00 €	67 861,54 €

Charges à caractère général :
 - Cézens : Pas d'ouverture sur la saison.
 Paiement maintenance + assurance.
 - Saint-Urcize : Paiement des fluides et de l'assurance du bâtiment technique ouvert en fin d'année 2024.

Autres charges de gestion courante :
 Participation d'exploitation du domaine de Prat de Bouc versée au SMDTEC.

Charges financières :
 Paiement des intérêts d'emprunt concernant le bâtiment technique de Saint-Urcize.

❖ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CFU 2025
002	Excédent de fct reporté	12 073,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont	Prat de Bouc	12 073,52 €			
70	Produits des services	1 077,50 €	126,00 €	200,00 €	0,00 €
Dont	Prat de Bouc		126,00 €		
	Cézens	1 077,50 €		200,00 €	
74	Subvention Budget général	61 223,34 €	63 125,21 €	90 300,00 €	71 861,54 €
Dont	Prat de Bouc	60 000,00 €	60 000,00 €	64 000,00 €	64 000,00 €
	Cézens	1 052,13 €	1 096,06 €	2 300,00 €	1 082,53 €
	Saint-Urcize	171,21 €	2 029,15 €	24 000,00 €	6 779,01 €
TOTAL RECETTES		74 374,36 €	63 251,21 €	90 500,00 €	71 861,54 €

Annulé de réception en préfecture
019-200066660-20260304-DELIB2026-045-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	+ 4 000,00 €
----------------------------	--------	--------	--------------

Ce budget annexe s'équilibre par une participation du budget général sur chaque service. Elle est en hausse par rapport au CA 2024 en raison de l'ouverture et du fonctionnement du bâtiment technique de Saint-Urcize, et d'une hausse sur le service de Prat de Bouc afin d'absorber la hausse de participation d'exploitation annoncée au SMDTEC pour la saison prochaine.

❖ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA + RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025
001	Résultat reporté	14 546,04 €	7 221,48 €		295 619,56 €	295 619,56 €
20/21/23	Equipement/ Constructions	489 651,61 €	419 024,37 €	15 017,86 €	251 907,46 €	69 644,63 €
<i>Dont</i>	<i>Prat de Bouc</i>	14 448,00 €	0,00 €	10 068,00 €	1 907,46 €	2 820,00 €
	<i>Saint-Urcize</i>	475 203,61 €	419 024,37 €	4 949,86 €	250 000,00 €	66 824,63 €
16	Capital emprunt (Saint-Urcize)	1 060,20 €	4 319,58 €		13 500,00 €	8 881,77 €
041/23	Intégration études	49 223,28 €	0,00 €			
TOTAL DEPENSES		554 481,13 €	430 565,43 €	15 017,86 €	561 027,02 €	374 145,96 €

Prat de Bouc :

Poursuite et fin du marché relatif à la création d'une identité visuelle/charte graphique pour le domaine de Prat de Bouc.

Saint-Urcize :

Etudes pour la construction de la maison d'accueil 4 saisons.

❖ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA + RAR 2023	CA 2024	RAR 2024	BP 2025 Nouveaux crédits	CFU 2025
001	Résultat reporté					
13	St-Urcize Subventions	237 708,00 €	66 480,00 €	171 228,00 €	72 000,00 €	171 228,00 €
16	St-Urcize Emprunt	49 118,00 €		133 000,00 €	188 816,88 €	133 000,00 €
041/20	Intégration études	49 223,28 €				
1068	Excédents capitalisés	12 350,04 €				
10222	FCTVA	5 876,96 €	68 465,87 €		10 400,00 €	11 122,25 €
13	Amortissements				600,00 €	598,20 €
	TOTAL RECETTES	354 276,28 €	134 945,87 €	304 228,00 €	271 816,88 €	315 948,45 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		- 200 204,85 €	- 6 409,42 €			- 58 197,51 €
RÉSULTAT DEFINITIF		- 127 504,85 €	- 6 409,42 €			- 54 197,51 €

Capital restant dû au 31/12/2025 :

Service de St-Urcize 167 856,45 € (2 emprunts – terme en 2033 et 2039)

Le bâtiment technique de Saint-Urcize a été financé par des subventions du Département du Cantal (perçue en 2024) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et par un emprunt.

L'emprunt pour la maison d'accueil 4 saisons sera réalisé à la fin des travaux sur l'exercice 2026.

Résultat par opération :

- Prat de Bouc : + 9 598,36 €
- Saint-Urcize : - 58 197,51 €

L'excédent sur l'opération Prat de Bouc vient de la recette de FCTVA perçue pour la prestation relative à la création d'une identité visuelle/charte graphique. Il devra être reversé au SMDTEC.

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 68

VOTE : Pour : 59

Contre : 0

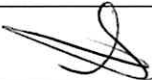
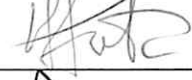
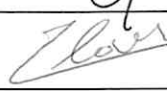
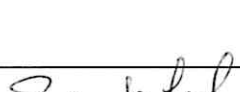
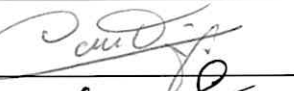
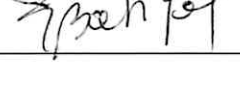
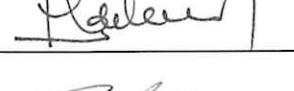
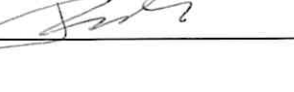
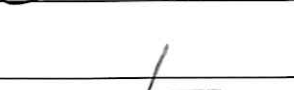
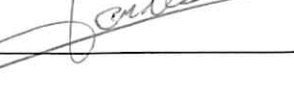
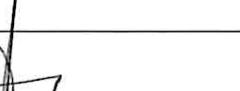
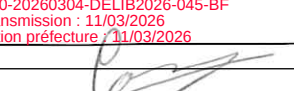
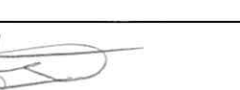
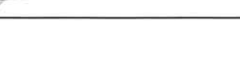
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Date de convocation : 26 février 2026

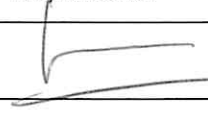
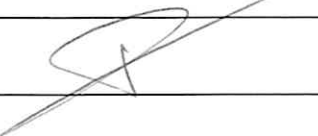
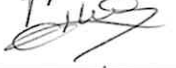
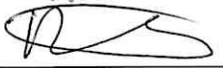
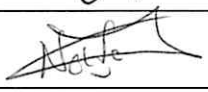
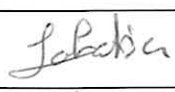
Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUTIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

Accusé de réception en préfecture
n°-200066560-20260304-DELIB2026-045-BF
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

SAINT-FOUR COMMUNAUTE – DOMAINES 4 SAISONS

CFU 2025

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GRENIER Christian		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
GUIBERT Martine		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUGNET Marc	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 4 mars 2026

Le Président de séance,

11 MARS 2026

; et de la publication le **11 MARS 2026**

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260304-DELIB2026-045-BF
 Date de télétransmission : 11/03/2026
 Date de réception préfecture : 11/03/2026